



À : Tous les médias
Date : 9 janvier 2025
Lieu : Lausanne, Suisse

144^e Session du CIO à Costa Navarino, Grèce – Informations aux médias

1) INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

La 144^e Session du CIO se tiendra du 19 au 21 mars 2025 à Costa Navarino, en Grèce (la “**Session du CIO**”), la cérémonie d'ouverture étant prévue le 18 mars. La Session sera précédée d'une réunion de la commission exécutive du CIO le 17 mars.

La Session du CIO et les réunions de la commission exécutive auront lieu dans la *House of Events*, située dans le Romanos Resort à Costa Navarino dans la région du Péloponnèse en Grèce.

Le Romanos Resort est relié au Westin Resort où sera installé le centre des médias de la 144^e Session du CIO. Ensemble, le Romanos Resort et le Westin Resort constituent le complexe touristique de Costa Navarino.

La cérémonie d'ouverture de la 144^e Session du CIO se déroulera dans la ville d'Olympie, distante d'une centaine de kilomètres.

2) ACCRÉDITATION

Les représentants des médias qui souhaitent assurer la couverture des réunions du CIO sont invités à remplir le [formulaire de demande d'accréditation](#) via le site web du CIO, d'ici au **20 janvier 2025**. Les demandes d'accréditation seront ensuite examinées, puis les médias seront informés des décisions prises le **31 janvier 2025**, au plus tard. Les médias sont encouragés à déposer leur demande le plus tôt possible. Toutes les questions concernant la procédure de demande d'accréditation doivent être adressées à l'équipe en charge des relations médias du CIO à l'adresse suivante : pressoffice@olympic.org.

Les cartes d'accréditation devront être retirées au comptoir d'accréditation des médias, lequel sera situé dans le centre des médias.

Heures d'ouverture du comptoir d'accréditation des médias :

Lundi 17 mars	7 heures – 18 heures
Mardi 18 mars	8 heures – 18 heures



Mercredi 19 mars	8 heures – 18 heures
Jeudi 20 mars	8 heures – 18 heures
Vendredi 21 mars	8 heures – 12 heures

Veillez noter que tous les horaires sont indiqués en heure locale.

3) Visas et immigration

La Grèce étant membre de l'Union européenne, les médias de tous les pays membres de l'Union européenne et des pays associés peuvent entrer en Grèce sans visa pour y travailler.

Le lien ci-dessous renvoie à la liste officielle du gouvernement grec pour connaître les pays dont les ressortissants ont besoin d'un visa pour entrer et travailler en Grèce : [Countries requiring or not requiring a Visa - Visas for Foreigners traveling to Greece](#) (Pays exigeant ou non un visa - Visas pour les étrangers voyageant en Grèce).

Les médias ayant besoin d'une lettre d'invitation pour demander un visa valide leur permettant d'entrer et de travailler en Grèce doivent l'indiquer dans leur demande d'accréditation pour l'événement. Les médias qui obtiennent une accréditation pour assister à l'événement recevront ensuite une lettre d'invitation pour demander un visa valide leur permettant d'entrer et de travailler en Grèce.

Formalités douanières et logistiques pour les représentants des médias qui entrent en Grèce avec du matériel

La Grèce est partie à la Convention douanière sur le carnet A.T.A., le document douanier uniforme international qui permet l'admission temporaire de marchandises en franchise de droits dans un pays membre, sans qu'il soit nécessaire de déposer une caution, de payer des droits ou d'accomplir d'autres formalités douanières.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant : [Carnet A.T.A. - CCI - Chambre de Commerce Internationale](#).

4) HÉBERGEMENT

Les possibilités d'hébergement dans la région de Costa Navarino sont limitées car de nombreux hôtels sont fermés en mars, période de la basse saison touristique. Il est donc conseillé aux médias de réserver leur hébergement le plus tôt possible.

AFEA Congress, partenaire local du CIO, a réservé un certain nombre de chambres dans les hôtels destinés aux médias. Les médias peuvent réserver directement leur hébergement jusqu'au 30 janvier 2025 dans l'un de ces établissements en cliquant [ici](#). Veuillez noter que vous devez vous inscrire pour consulter la liste des hôtels, mais que cette inscription ne vous engage à aucune réservation. La réservation n'est confirmée que lorsque les informations relatives à la carte de crédit sont fournies et que vous avez reçu une confirmation de réservation.



Faute d'obtenir l'accréditation demandée pour quelque raison que ce soit, les médias pourront, jusqu'au 31 janvier au plus tard, annuler sans frais la/les chambre(s) réservée(s).

Les médias peuvent également trouver leur propre hébergement dans des hôtels locaux ou en louant des logements sur place. Kalamata, située à 53 km et à une heure de route de Costa Navarino, est la ville la plus proche qui offre un plus large éventail de possibilités d'hébergement.

5) TRANSPORT

Le principal aéroport d'arrivée pour les médias sera l'aéroport international d'Athènes, qui se trouve à 300 km du complexe touristique de Costa Navarino, soit entre 3h30 et 4h de route. Les médias devront organiser leur propre transfert depuis et vers l'aéroport d'Athènes.

L'aéroport international de Kalamata, plus petit, se trouve à 45 km et une heure de route environ du complexe touristique de Costa Navarino Resort. Cependant, cet aéroport reçoit très peu de vols au mois de mars.

Du 17 au 21 mars, une navette pour les médias s'arrêtera devant certains hôtels réservés aux médias (les hôtels précis devant lesquels cette navette marquera des arrêts doivent encore être confirmés). De plus amples informations concernant ce service seront communiquées à l'approche de l'événement.

Un certain nombre de places de parking seront disponibles au Costa Navarino Resort pour les médias qui feront le trajet en voiture. En raison du nombre limité de places de parking dans le complexe, il est conseillé aux médias de faire du covoiturage dans la mesure du possible. Les médias peuvent demander un laissez-passer pour le parking par le biais de leur enregistrement en ligne auprès du CIO.

Le point d'arrivée et de départ de la navette pour les médias et l'espace de parking qui leur est réservé se situeront à côté de la réception du Westin Resort, au sein du complexe touristique de Costa Navarino. À leur arrivée à la réception du Westin Resort, les représentants des médias peuvent se rendre au centre des médias à pied en longeant le chemin (cinq minutes de marche en descente) ou utiliser l'une des voitures de golf mises à leur disposition.

6) PROGRAMME DES ÉVÉNEMENTS

[Veuillez cliquer ici pour accéder au programme de la commission exécutive et de la 144^e Session du CIO.](#) Il sera mis à jour en temps utile. Pour l'heure, l'élection à la présidence du CIO est prévue le 20 mars 2025. Toutefois, cette date est susceptible de changer une fois l'ordre du jour finalisé. Les rencontres avec les médias sont programmées comme suit, sous réserve de modifications :

Date	Événement
------	-----------



17 mars	Point de presse du CIO
19 mars	Point de presse du CIO
20 mars	Conférence de presse avec le président du CIO et le(la) président(e) élu(e)
21 mars	Point de presse du CIO

7) INSTALLATIONS POUR LES MÉDIAS AU WESTIN RESORT

Centre des médias

Le centre des médias sera installé au Westin Resort dans le complexe touristique de Costa Navarino. La Session du CIO et la réunion de la commission exécutive se tiendront dans la *House of Events*, directement accessible depuis le Westin Resort et le Romanos Resort.

Les représentants des médias arriveront par le Westin Resort. La zone d'arrivée des navettes et le parking sont tous deux situés à proximité de la réception du Westin. Les places de stationnement seront attribuées suivant l'ordre des arrivées (premier arrivé, premier servi). Les médias seront ensuite invités à emprunter le chemin jusqu'au centre des médias, lequel utilisera plusieurs salles du centre sportif du complexe.

Le centre des médias occupera quatre salles du centre sportif. Les conférences et points de presse se tiendront dans la salle principale (salle 1).

L'entrée des médias sera située au niveau 1 du bâtiment. Le comptoir d'accréditation des médias sera installé à cet endroit. Le niveau 1 accueillera également les trois autres salles du centre des médias, plus petites. Le comptoir d'information des médias et la salle principale du centre des médias (salle 1) se trouveront au niveau 0 du bâtiment.

Le centre des médias mettra à la disposition des médias accrédités des postes de travail équipés de prises électriques et de connexions Internet gratuites sans fil. Les postes de travail seront attribués selon le principe du "premier arrivé, premier servi". **Seuls les représentants des médias accrédités** auront accès à ces installations.

Les services olympiques de radio-télévision (OBS) enverront une équipe spécialisée sur place afin d'aider les diffuseurs, de leur apporter une assistance technique et de répondre à leurs questions en lien avec la carte tarifaire ou les services disponibles sur réservation. Des installations de transmission leur seront également proposées. Les diffuseurs auront par ailleurs accès à un espace de travail où ils pourront effectuer des tâches courantes, comme le montage sur ordinateur portable ou la mise en charge de leurs batteries.

Les représentants des médias pourront se restaurer au café Division 16 dans le centre des médias. Des en-cas légers leur seront servis tout au long de la journée (espaces de restauration intérieur et extérieur à disposition).



Un comptoir d'information sera installé au niveau 0 du centre des médias. Les services suivants seront proposés aux médias :

- une assistance générale et technique (électricité, connexions Internet et télécommunications) ;
- des informations sur le transport ;
- des conseils pour filmer en Grèce.

Le centre des médias sera ouvert selon les horaires suivants :

Lundi 17 mars	7 heures – 20 heures
Mardi 18 mars	8 heures – 20 heures
Mercredi 19 mars	8 heures – 21 heures
Judi 20 mars	8 heures – 21 heures
Vendredi 21 mars	8 heures – 15 heures

Veuillez noter que tous les horaires sont indiqués en heure locale.

Important : Les heures d'ouverture sont indiquées sous réserve de modifications selon les besoins des médias.

Installations pour les conférences de presse

Le centre des médias disposera d'installations pour les conférences de presse dans l'espace de travail partagé avec les médias, salle 1. Les conférences et points de presse concernant la commission exécutive et la Session du CIO s'y dérouleront. Ils seront ouverts à tous les médias accrédités. La salle disposera de deux tribunes équipées de répartiteurs audio pour un nombre limité d'équipes ENG et de photographes. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera proposé. Des écouteurs seront à disposition au comptoir d'information des médias. Les journalistes qui ne pourront pas assister en personne aux conférences et aux points de presse pourront y participer à distance via Zoom et poser leurs questions. Les conférences et points de presse seront également retransmis en direct sur la [chaîne YouTube IOC Media](#).

Zone mixte

Une zone mixte générale sera aménagée à l'extérieur de la salle de la Session dans la *House of Events* pour de brèves interviews durant les pauses café. Les représentants des médias auront besoin d'un dispositif d'accès supplémentaire pour cette zone, dispositif qu'ils pourront demander au comptoir d'information situé dans le centre des médias. Ils pourront ensuite adresser leurs demandes d'interviews à l'équipe des relations médias du CIO.

Accès des médias à la salle de la Session du CIO

Les médias pourront suivre la 144^e Session du CIO en direct sur leurs appareils puisque les débats seront diffusés en direct sur [la chaîne YouTube IOC Media](#).

Des écrans de télévision en circuit fermé seront également installés dans l'espace de travail du centre des médias.



Un nombre limité d'emplacements pour les équipes ENG et les photographes sera disponible dans la salle de la Session. Ces emplacements seront fixes, sans possibilité pour les équipes ENG et les photographes de se déplacer dans la salle. L'accès à ces emplacements sera contrôlé via un dispositif d'accès supplémentaire, lequel pourra être demandé au comptoir d'information des médias.

8) PRÉSENCE DES MÉDIAS À LA *HOUSE OF EVENTS* POUR LA RÉUNION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance photo de la commission exécutive

Une séance photo aura lieu avant le début de la réunion de la commission exécutive le 17 mars. Les photographes et opérateurs de prise de vue ENG qui souhaitent participer à la séance photo sont invités à faire part de leur intérêt en écrivant à pressoffice@olympic.org ou en s'adressant au comptoir d'information des médias situé dans le centre des médias.

9) CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE LA 144^E SESSION DU CIO

La cérémonie d'ouverture de la 144^e Session du CIO aura lieu le 18 mars à Olympie. Olympie se trouve à 105 km, soit une heure et demie de route, du complexe touristique de Costa Navarino. Des rencontres avec les médias seront organisées à l'occasion de la cérémonie d'ouverture. De plus amples informations sur les modalités d'accès seront communiquées à l'approche de l'événement. Une navette assurera le transport des médias de Costa Navarino à Olympie car il n'y aura pas de stationnement disponible sur place.

10) COUVERTURE DE LA SESSION DU CIO

Production du CIO

Pour sa 144^e Session, le CIO a nommé Olympic Broadcasting Services (services olympiques de radio-télévision, OBS) diffuseur hôte et distributeur mondial de la couverture fournie par le producteur de l'événement. Le signal mondial sera mis à la disposition des organisations de diffusion et autres organismes médias légitimes partout dans le monde pour une retransmission en direct sur Live Cloud. Protocole de diffusion : HD SDI 1920*1080p/50.

[Veuillez cliquer ici pour consulter le programme de production](#), lequel présente dans les grandes lignes les événements retransmis en direct. Ce programme est provisoire et est communiqué sous réserve de modifications.

Utilisation du signal mondial

Le "signal mondial" de la Session du CIO (ci-après la "**couverture du CIO**") sera mis à la disposition des organisations de diffusion et autres organismes médias légitimes, conformément au programme de production et sous réserve des conditions générales énoncées ci-après.



Toutes les organisations de diffusion et autres organismes médias légitimes qui utilisent la couverture du CIO ou retransmettent d'une autre manière la 144^e Session du CIO (avec l'autorisation du CIO) seront liés par présentes conditions générales.

1. Fins éditoriales : La couverture de la Session du CIO par le CIO doit être utilisée à des fins éditoriales uniquement et ne pas être commercialisée de quelque façon que ce soit. Cette disposition s'applique à tous les modes de diffusion autorisés par les présentes conditions générales.

2. Contenu disponible : En plus du signal mondial, une retransmission en direct de la couverture du CIO sera également mise à disposition via la chaîne YouTube IOC Media, et pourra être intégrée sur des sites web et plateformes gérés par les organisations de diffusion et les autres organismes médias légitimes (conformément aux conditions générales relatives à la couverture du CIO énoncées dans le présent document).

3. Diffusion en direct/à la demande : Les organisations de diffusion et autres organismes médias légitimes peuvent mettre à disposition la couverture du CIO en tout ou en partie, en direct ou à la demande, sans restriction temporelle ni territoriale jusqu'à trente (30) jours après chaque réunion ou événement de la Session ("période de diffusion").

4. Aucun parrainage/aucune association : Sans se limiter au paragraphe 1, la diffusion en direct/à la demande ne devra en aucun cas être sponsorisée d'une façon qui donne à croire que des tiers sont liés au CIO, aux Jeux Olympiques ou au Mouvement olympique, sauf si ces tiers font partie des sponsors olympiques sur le territoire où ces émissions sont diffusées. En particulier, aucune mention de parrainage ni publicité commerciale ne pourra être incrustée sur les séquences vidéo, sauf accord écrit préalable du CIO. Aucune association avec le CIO, le Mouvement olympique ou les Jeux Olympiques n'est autorisée, sauf sur la base des droits concédés par le CIO selon un accord permanent entre ce dernier et une organisation de diffusion détentrice de droits ou un partenaire de marketing olympique.

5. Utilisation après la Session du CIO : À l'expiration de la période de diffusion, les organisations de diffusion et autres organismes médias légitimes peuvent diffuser/mettre à disposition uniquement de courts extraits de la couverture du CIO à des fins d'information dans le cadre d'émissions d'information programmées régulièrement.

6. Autorisations : La couverture du CIO a été autorisée pour une utilisation conforme aux présentes conditions générales. Néanmoins, chaque organisation de diffusion ou autre organisme médias légitime utilisant la couverture du CIO est responsable de toutes les licences tierces pour la communication au public, requises, le cas échéant, auprès



de tous les détenteurs de droits musicaux concernés (notamment toutes les sociétés de gestion collective concernées ou, le cas échéant, les détenteurs directs de droits musicaux, tels que les éditeurs de musique et/ou les maisons de disques concernés), et du paiement de tous les frais connexes (notamment, sans s'y limiter, tous les frais de droits d'exécution et de droits voisins applicables, tels que ces termes sont compris dans l'industrie de la musique) qui deviennent exigibles en relation avec son utilisation de ce contenu.

Contacts

- Pour toute question relative aux présentes conditions générales, notamment pour signaler une infraction, merci d'écrire à l'adresse suivante : newsaccessrules@olympic.org.
- Pour accéder à la couverture du CIO, merci d'écrire à iocsession@obs.tv.
- Pour obtenir du contenu d'archive olympique, veuillez écrire à images@olympic.org.

11) INSTALLATIONS ET SERVICES DE DIFFUSION

Centre des médias

Il n'y aura pas de CIRTV pour la 144^e Session du CIO. Tous les diffuseurs accrédités seront installés dans le centre des médias, où ils pourront effectuer des tâches courantes telles que le montage sur ordinateur portable et la mise en charge des batteries. En outre, une équipe d'OBS sera présente sur place pour répondre à toutes les questions relatives à la transmission ou à la carte tarifaire. La carte tarifaire sera disponible à une date ultérieure et les médias recevront une mise à jour du présent document.

Emplacements debout

Sous réserve de l'intérêt des diffuseurs, OBS proposera des emplacements debout, avec ou sans opérateurs de prise de vue, par le biais de la carte tarifaire. Les emplacements exacts restent à confirmer.

Zone mixte

Sous réserve de l'intérêt des diffuseurs, OBS fournira un emplacement en zone mixte sur réservation le jour de l'annonce du nom du(de la) président(e) élu(e). Ce service, qu'il est possible d'obtenir via la carte tarifaire, pourra être réservé par tranches de dix minutes et sera disponible avec ou sans équipement.

Connectivité internationale

Le signal mondial de la 144^e Session du CIO sera diffusé par satellite. Les diffuseurs doivent prendre contact avec OBS (iocsession@obs.tv) pour de plus amples informations sur la manière d'obtenir l'accès à la couverture.

12) RÉSERVATION DES INSTALLATIONS DE DIFFUSION



Les diffuseurs devront entamer la procédure de commande des services et installations pour l'événement en remplissant le [questionnaire qui leur est destiné](#). Ce questionnaire recueille des informations générales sur le plan spécifique de chaque diffuseur pour la Session du CIO. Cette formalité est nécessaire pour réserver divers services et installations de diffusion, ainsi que pour obtenir les accréditations pour l'événement.

OBS publiera la carte tarifaire pour les services de diffusion en janvier 2025. Les articles et tarifs proposés sont indiqués sous réserve de modifications, en fonction de leur disponibilité et de la demande. Les diffuseurs pourront demander des articles qui ne figurent pas sur la carte tarifaire, mais leur fourniture ne pourra être garantie. La date limite pour les réservations des installations de diffusion sera indiquée sur la carte tarifaire. Une fois les réservations confirmées, OBS procédera à la facturation correspondante.

Les réservations et commandes d'installations de diffusion doivent être adressées aux personnes de contact dont les coordonnées figurent ci-après.

Envoi du questionnaire destiné aux diffuseurs / Réservations d'articles figurant sur la carte tarifaire pour les services de diffusion / Questions générales sur la diffusion :

Services olympiques de radio-télévision (*Olympic Broadcasting Services, OBS*)
Contacts : Matt Mason / Nuno Barradas / Nathalie Duchêne
E-mail : iocsession@obs.tv
Tél : +34 91 839 7500

13) DROITS D'AUTEUR

Les droits du CIO sur la couverture du CIO doivent être dûment reconnus par les diffuseurs et les organismes médias légitimes qui l'utilisent, conformément aux pratiques habituelles.

14) CONTACTS CLÉS

Relations médias du CIO / Service de presse du CIO

Contacts : Michael Noyelle, Tina Sharma, Victoria Slack et Karina Monod
Tél : +41 75 432 77 48 (Michael Noyelle), +41 79 701 92 77 (Tina Sharma),
+41 79 330 24 61 (Victoria Slack), +41 79 324 25 58 (Karina Monod)
E-mail : pressoffice@olympic.org

Opérations médias du CIO :

Contacts : Lucia Montanarella, Colin Banks
Tél : +41 79 88778 54 (Lucia Montanarella), +44 7792 115571 (Colin Banks)
E-mail : lucia.montanarella@olympic.org ou cb@colinbanksmedia.com



Services olympiques de radio-télévision (*Olympic Broadcasting Services, OBS*)

Contacts : Matt Mason, Nuno Barradas, Nathalie Duchêne

Tél : +34 91 839 75 00

E-mail : iocsession@obs.tv

Hébergement

Partenaire local du CIO - AFEA Congress

Contact : Giota Moraiti

Tél : +30210 36 75 00

E-mail : info144thiocsession@afeacongress.gr

Équipe médias en Grèce

Contact : Baya Bendjaballah, responsable médias

Tél : +30 697 679 85 83

E-mail : bbendjaballah@hoc.gr

Contact : Dimos Bouloukos, directeur des médias et de la communication du
Comité Olympique Hellénique

Tél : +30 697 679 85 83

E-mail : dbouloukos@hoc.gr